

PROCURATION-ABSENCE PROLONGÉE DU PARENT
(svp, transmettre une copie au BC avant le moment prévu)

Nom de la RSGE :

Nom du parent :

Nom de l'enfant :

Nom de la personne autorisée à
venir chercher l'enfant et à signer à
la place du parent :

Effectif à partir du :

Jusqu'au :

Il est entendu que cette personne ci haut mentionnée est apte à venir chercher l'enfant et à signer à la place du parent et ce, pour ladite période.

Signature du parent :

Signature de la personne autorisée à venir
chercher l'enfant et à signer à la place du
parent :

Notes :
